

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Peut-on obtenir une aide financière pour la cantine scolaire ?

Oui, vous pouvez, sous certaines conditions, obtenir des aides pour payer la cantine de votre enfant. Les possibilités sont différentes selon le niveau de scolarisation de votre enfant : primaire (maternelle et élémentaire) ou collège ou lycée.

#### Aides financières pour la scolarité

##### École primaire

###### Bourse

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

###### Collège

Bourse des collèges

Fonds social collégien

Prime à l'internat

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

###### Lycée

Bourse de lycée

Bourse au mérite

Prime à l'élève boursier reprenant ses études au lycée

Fonds social lycéen

Prime à l'internat

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

#### Voie professionnelle (CAP, BP, bac pro)

##### Aides financières

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

### Quelles sont les aides de la commune pour financer la cantine scolaire ?

Les tarifs de la cantine scolaire à l'école primaire sont fixés par la commune.

La commune peut choisir d'appliquer le quotient familial au tarif du repas, pour l'adapter à vos revenus et à vos charges.

Dans certaines communes, vous pouvez bénéficier d'aides pour payer les frais de cantine. Renseignez-vous auprès de votre mairie. Vous pouvez aussi vous rapprocher de l'assistante sociale scolaire.

#### Où s'adresser ?

Établissement scolaire

#### Où s'adresser ?

Mairie

### Quelles sont les aides du département pour financer la cantine scolaire ?

Dans certains départements, si votre enfant est scolarisé dans une **école élémentaire éloignée de votre domicile** et qu'il doit rester à la cantine, vous pouvez bénéficier d'une aide. Renseignez-vous auprès du directeur d'école en début d'année scolaire.

#### Où s'adresser ?

Établissement scolaire

### Qu'est-ce que le fonds social pour les cantines ?

Le fonds est une aide financière du collège ou du lycée que vous pouvez obtenir pour payer la cantine de votre enfant.

Vous devez pour cela vous adresser à l'**assistante sociale** du collège ou du lycée ou au secrétariat de l'établissement scolaire.

L'aide est attribuée par le chef d'établissement. Il vous informe en début d'année scolaire des conditions d'attribution de ce fonds social.

#### Où s'adresser ?

Établissement scolaire

### Quelles sont les aides du département et de la région pour financer la cantine ?

Les tarifs de la cantine scolaire sont déterminés par le département pour les collèges, et la région pour les lycées. Le département ou la région peut choisir d'appliquer le quotient familial au tarif du repas, pour l'adapter à vos revenus et à vos charges.

Dans certaines départements ou certaines régions, vous pouvez bénéficier d'aides pour payer les frais de cantine. Renseignez-vous auprès de votre collectivité.

#### Où s'adresser ?

Services du département

#### Où s'adresser ?

Conseil régional

#### Et aussi...

- Cantine scolaire au collège et au lycée
- Cantine scolaire à l'école primaire (maternelle et élémentaire)
- Bourse des collèges
- Bourse de lycée
- Prime à l'internat

#### Pour en savoir plus

- Restauration scolaire et universitaire : quelles aides pouvez-vous obtenir ?

Source : Ministère chargé de l'économie

#### Où s'informer ?

- Etablissement scolaire
- Mairie
- Conseil régional
- Services du département

#### Et aussi...

- Cantine scolaire au collège et au lycée
- Cantine scolaire à l'école primaire (maternelle et élémentaire)
- Bourse des collèges
- Bourse de lycée
- Prime à l'internat

#### Textes de référence

- Code de l'éducation : articles R531-52 à R531-53



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30